



Les MAEC en couverts végétalisés permanents (CVP), législation, implantation et valorisation

Geer - 3 février 2022



Avec les Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER). L'Europe investit dans les zones rurales.
Avec le soutien d'Amay, Berloz, Donceel, Faimés, Fexhe-le-haut-clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Waremme

Sommaire

Accueil - AgriClub?

Les MAEC en couverts
végétalisés permanents (CVP),
législation, implantation et
valorisation

Isabelle Didderen (Protect'eau) et Aurélie
Borenzstein (Natagriwal)

Questions - réponses

Conclusion et prochaines dates

AgriClub ?

Les AgriClub's sont des conférences données par des professionnels du milieu agricole. Elles visent les agriculteurs et acteurs du secteur. Elles abordent des thématiques agricoles en lien avec l'actualité. Agroécologie, circuits-courts, diversité des cultures, comptabilité, énergies... sont autant de thématiques abordées lors des séances.

Vous avez des idées, des sujets qui vous intéressent, faites-le nous savoir !

Une organisation de :



**Agence de Développement Local
de Berloz - Donceel - Faimes et
Geer**



**Agence de Développement Local
de Villers-le-Bouillet**



**Groupe d'Action Local
Je suis hesbignon.be**



**Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Hesbaye liégeoise**

Les MAEC en couverts végétalisés permanents (CVP), législation, implantation et valorisation

Isabelle Didderen (Protect'eau) et Aurélie Borenzstein (Natagriwal)



Geer - le 3 février 2022



Prochaines séances

Le jeudi 10 février 2022 à la salle La Berle – Rue Richard Orban, 1 – 4257 Berloz

« Agricall et Finagri : Quand faire appel à eux ? »

Anne-Lise Collet et Nicolas Boutriau (Agricall/Finagri)

Le jeudi 17 février 2022 à la Salle La Forge – Rue Albert Warnotte 26 – 4317 Faimés

« Les légumineuses en grandes cultures : quels débouchés ? »

Kris Van Wynsberghe (Les 4 Fermes), Christian Schiepers (Ferme Schiepers) et Christine Cartrysse (CéPICOP)

Le mardi 22 février 2022 à la salle Gourmandises glacées – Rue des Jacques, 14 – 4360 Oreye

« Lancer son projet de diversification en circuit-court : éclairage sur les différentes étapes »

Stéphane Winandy (Diversiferm) et Sophie Limbort (Accueil Champêtre en Wallonie)

Inscrivez-vous sur
<http://jesuishesbignon.be/agriclubs>
Plus d'infos : a.doguet@frw.be - 019 58 93 22
ou auprès d'un des partenaires

Merci et à bientôt



Avec les Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER). L'Europe investit dans les zones rurales.
Avec le soutien d'Amay, Berloz, Donceel, Faimés, Fexhe-le-haut-clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Waremme



Didderen Isabelle

Couverts Végétalisés Permanents (CVP)



PROTECT'eau

Une nouvelle mesure pour préserver la qualité de l'eau

Auparavant, obligation de respecter des zones tampons minimales de 6 mètres le long des cours d'eau. 1 seule fonction : Eloigner les épandeurs et les pulvérisateurs des eaux de surface

Décret et AGW 2019 :

Depuis le 1^{er} octobre 2021,

ces zones tampons doivent être végétalisées.

- **Nouvelles fonctions environnementales essentielles à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau**



CVP : que dit la législation?



PROTECT'eau

Décret wallon 2019:



Un couvert végétal permanent (CVP), herbacé ou ligneux, de **6 mètres** de large doit être présent le long des **cours d'eau** bordant **une terre de culture à partir de la crête de la berge.**

Date d'entrée en vigueur : **1er octobre 2021**

Tolérance : le CVP doit être présent dès que possible et, dans tous les cas, au plus tard le **31 mai 2022.**

CVP : que dit la législation?



PROTECT'eau

Décret wallon 2019:



Un couvert végétal permanent (CVP), herbacé ou ligneux, de **6 mètres** de large doit être présent le long des **cours d'eau** bordant **une terre de culture à partir de la crête de la berge.**

Qui ? : Tous les exploitants de terres de culture (y compris les prairies temporaires) situées à moins de 6 mètres de la crête de berge d'un cours d'eau

Exception : Parcelles exploitées en culture biologique

But: Bon état des masses d'eau en 2027 (Directive Cadre Eau)



PROTECT'eau

Pourquoi des CVP le long des cours d'eau?

Objectif : protéger le cours d'eau et les organismes aquatiques

En limitant le transfert des PPP, de l'azote, du phosphore et des matières en suspension (terre)

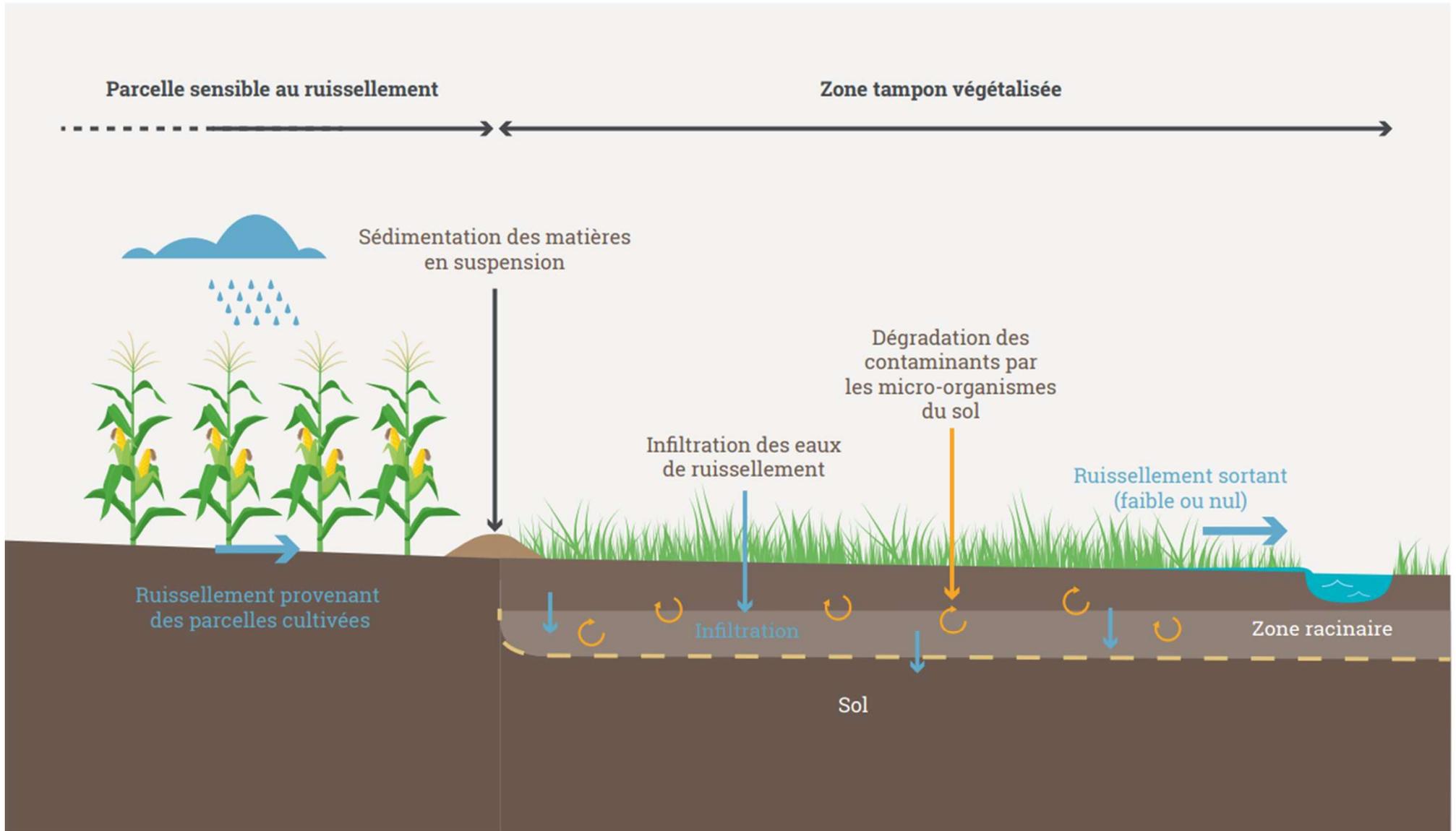
- Par ruissellement et/ou érosion
- Par dérive de pulvérisation





PROTECT'eau

Pourquoi des CVP le long des cours d'eau?



D'après Irstea

Efficacité/ Qualité d'une zone tampon végétalisée :



Rugosité (ralentissement ruissellement): privilégier les **espèces au port dressé** et aux tiges rigides (dactyle, fétuque élevée, fléole), pour éviter que le couvert ne se couche sous l'effet d'une lame d'eau trop importante.



Capacité à infiltrer l'eau : favorisée par le développement d'un **système racinaire** dense et par l'activité de la **microfaune**, ce qui augmente la perméabilité du sol.

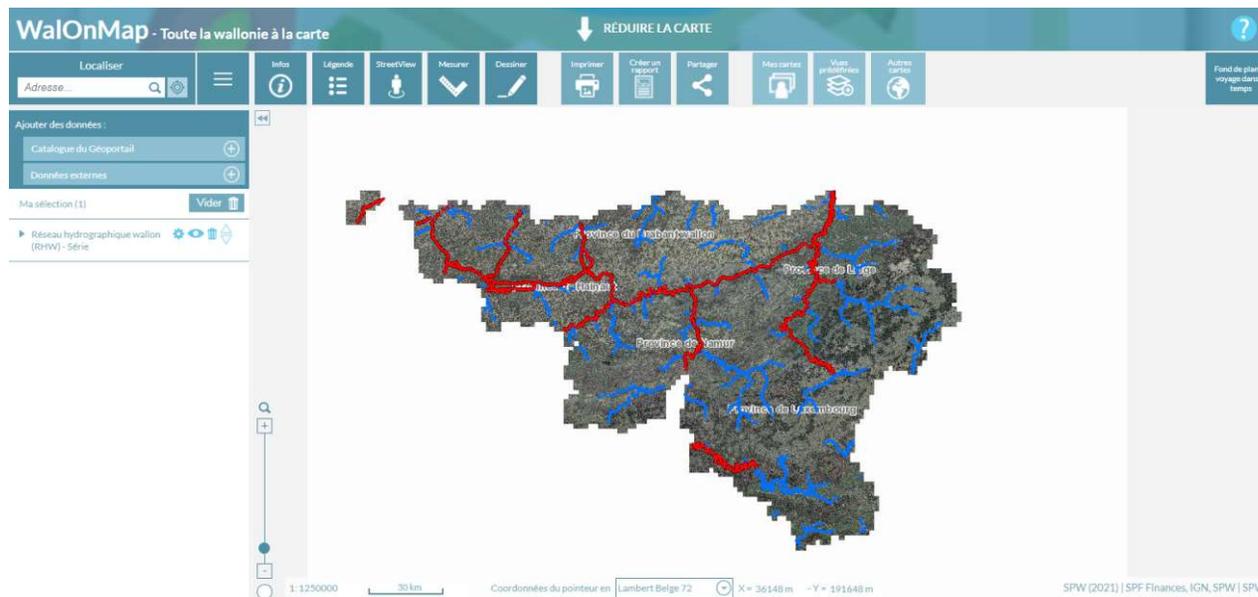


Rétention et dégradation : favorisées dans les zones végétalisées en permanence car les taux de **matière organique** y sont généralement plus élevés

Comment localiser les cours d'eau ?

Se référer à la carte « Réseau Hydrographique Wallon » sur WalOnMap.

Lien vers WalOnMap : <https://tinyurl.com/coursdeau>



En 2022 → Les cours d'eau seront repris sur les plans PAC

WalOnMap - Carte du « Réseau hydrographique wallon » :

Différentes catégories de cours d'eau

- **Concernés par les CVP :**
 - les cours d'eau navigables,
 - les cours d'eau non navigables de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie
 - les cours d'eau non classés.
- **Non concernés par le CVP :**
 - les cours d'eau non définis
 - les fossés et autres voies artificielles d'écoulement.





Comment localiser les cours d'eau ?

WalOnMap - Toute la wallonie à la carte

RÉDUIRE LA CARTE



Fond de plan et voyage dans le temps

Localiser

Adresse...

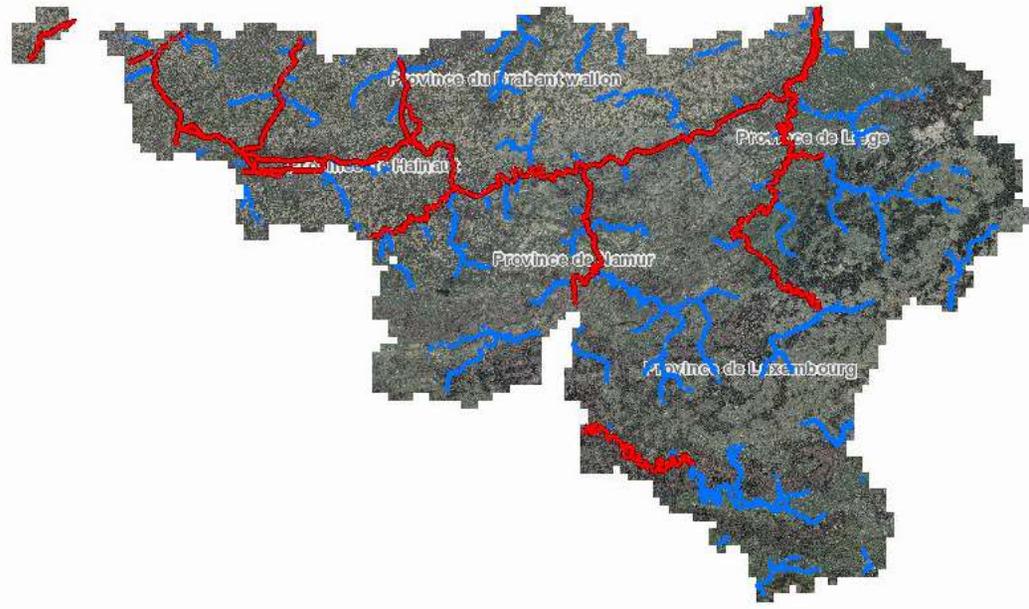
Ajouter des données :

- Catalogue du Géoportail
- Données externes

Ma sélection (1) Vider

- Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série

Infos | Légende | StreetView | Mesurer | Dessiner | Imprimer | Créer un rapport | Partager | Mes cartes | Vues prédéfinies | Autres cartes



Search and zoom controls: magnifying glass, zoom in (+), zoom out (-), and reset (circle) icons.

1:1250000

30 km

Coordonnées du pointeur en Lambert Belge 72 X = 36148 m -Y = 191648 m

SPW (2021) | SPF Finances, IGN, SPW | SPW



Zoomer sur une commune, un village ou une rue

Indiquez un code postal, le nom d'un village ou une adresse.

Cliquez ensuite sur la loupe



The screenshot shows a web interface titled "Localiser". At the top, there is a search bar with the placeholder text "Adresse...". To the right of the search bar is a magnifying glass icon (the "loupe") and a settings gear icon. Below the search bar, there is a section titled "Ajouter des données :" with two options: "Catalogue du Géoportail" and "Données externes", each with a plus sign icon. Below this, there is a section titled "Ma sélection (1)" with a "Vider" button and a trash icon. At the bottom, there is a list item "Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série" with icons for settings, visibility, and zoom.

Comment localiser les cours d'eau ?

WalOnMap
Toute la wallonie à la carte

↑
ÉTENDRE LA CARTE

Localiser
enghien, chaussée brune

Ajouter des données :
Catalogue du Geoportail
Données externes
Ma sélection (1) Vider

Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série

Infos Légende StreetView Mesurer Dessiner Imprimer Créer un rapport Partager Mes cartes Vues prédéfinies Autres cartes

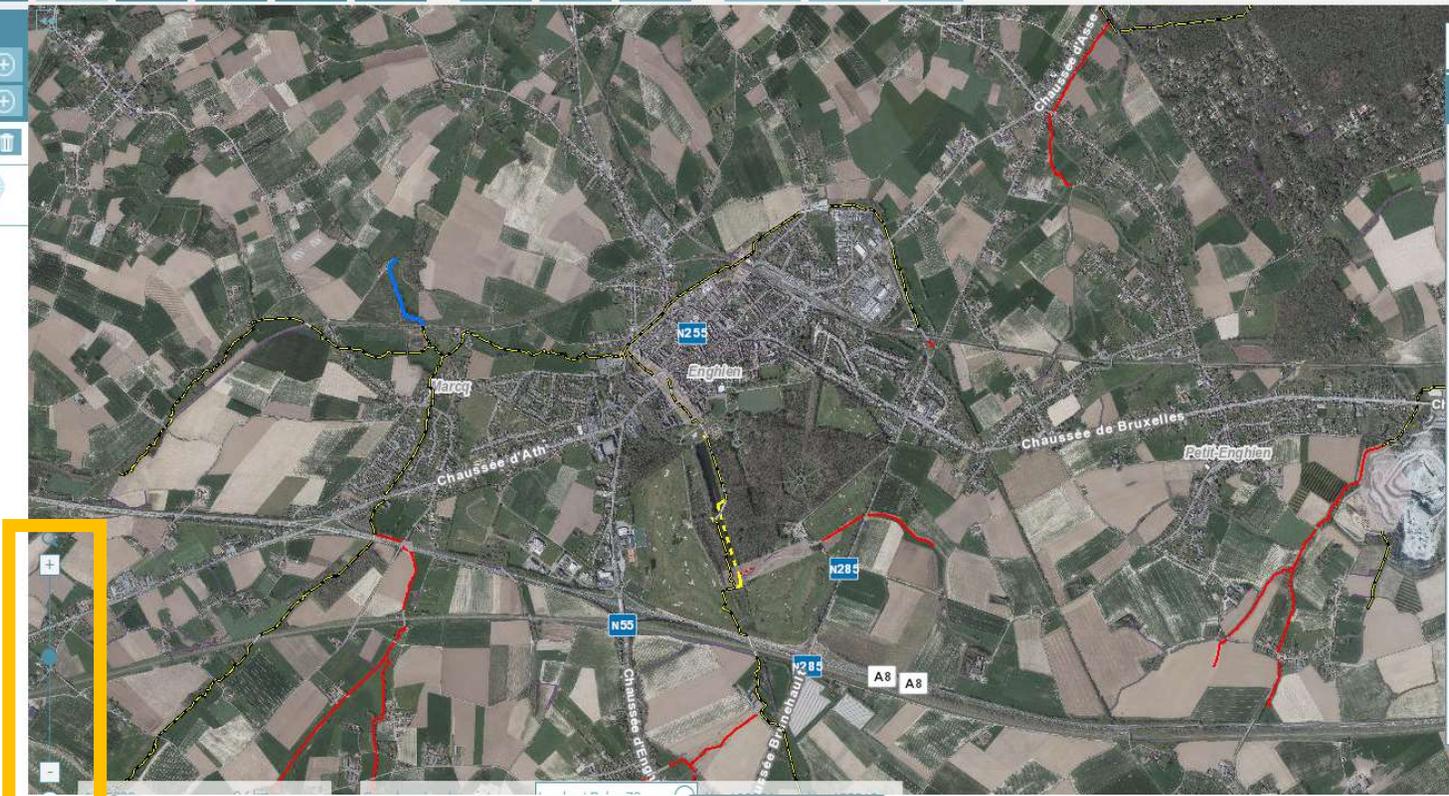
Fond de plan et voyage dans le temps

INFORMATIONS

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE WALLON (RHW) - SÉRIE

- COURS D'EAU NAVIGABLES
- COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 1ÈRE CATÉGORIE
- COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 2ÈME CATÉGORIE
- COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 3ÈME CATÉGORIE
- COURS D'EAU NON CLASSÉS
- COURS D'EAU DONT LA CATÉGORIE N'EST PAS DÉFINIE

Date de dernière modification de la géométrie d'origine : 00:00:00
 Source de la géométrie d'origine (Code) : Top10v-GIS_m
 Donnée (objet linéaire) issue du Top10v-GIS modifié pour faire jonction avec un autre arc (en soit l'arc n'a pas vraiment été modifié)
 Source de la géométrie d'origine :
 Précision de la géométrie d'origine en m : 1
 Code ORI du cours d'eau : 0
 Catégorie du cours d'eau (Code) : ND



Outils pour zoomer/ dézoomer

WalOnMap - Toute la wallonie à la carte

RÉDUIRE LA CARTE

Localiser
 rue de rhisnes templeux

Infos Légende StreetView Mesurer Dessiner Imprimer Créer un rapport Partager Mes cartes Vues prédéfinies Autres cartes Fond de plan et voyage dans le temps

Ajouter des données :
 Catalogue du Géoportail
 Données externes

Ma sélection (1) Vider

Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série

Exemple:

Cliquez sur le point info puis sur le tracé du cours d'eau afin d'obtenir des informations

Clic n°1

Clic n°2

INFORMATIONS

COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 3ÈME CATÉGORIE

COURS D'EAU NON CLASSÉS

Date de dernière modification de la géométrie d'origine : 01-01-94

Source de la géométrie d'origine (Code) : PCCC

Source de la géométrie d'origine : donnée (objet linéaire) issue du PCCC

Précision de la géométrie d'origine en m : 0,25

Code ORI du cours d'eau : 444522

Catégorie du cours d'eau (Code) : NC

Catégorie du cours d'eau : non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)

Nom du cours d'eau dans l'Atlas des cours d'eau non navigables : MINES

Prénom relatif au nom du cours d'eau : Ruisseau des

Numéro officiel à l'Atlas des cours d'eau non navigables : 0

Numéro conforme à l'Atlas des cours d'eau non navigables :

Descriptif physique du tronçon (Code) : A

Descriptif physique du tronçon : tronçon aérien (si confirmé)

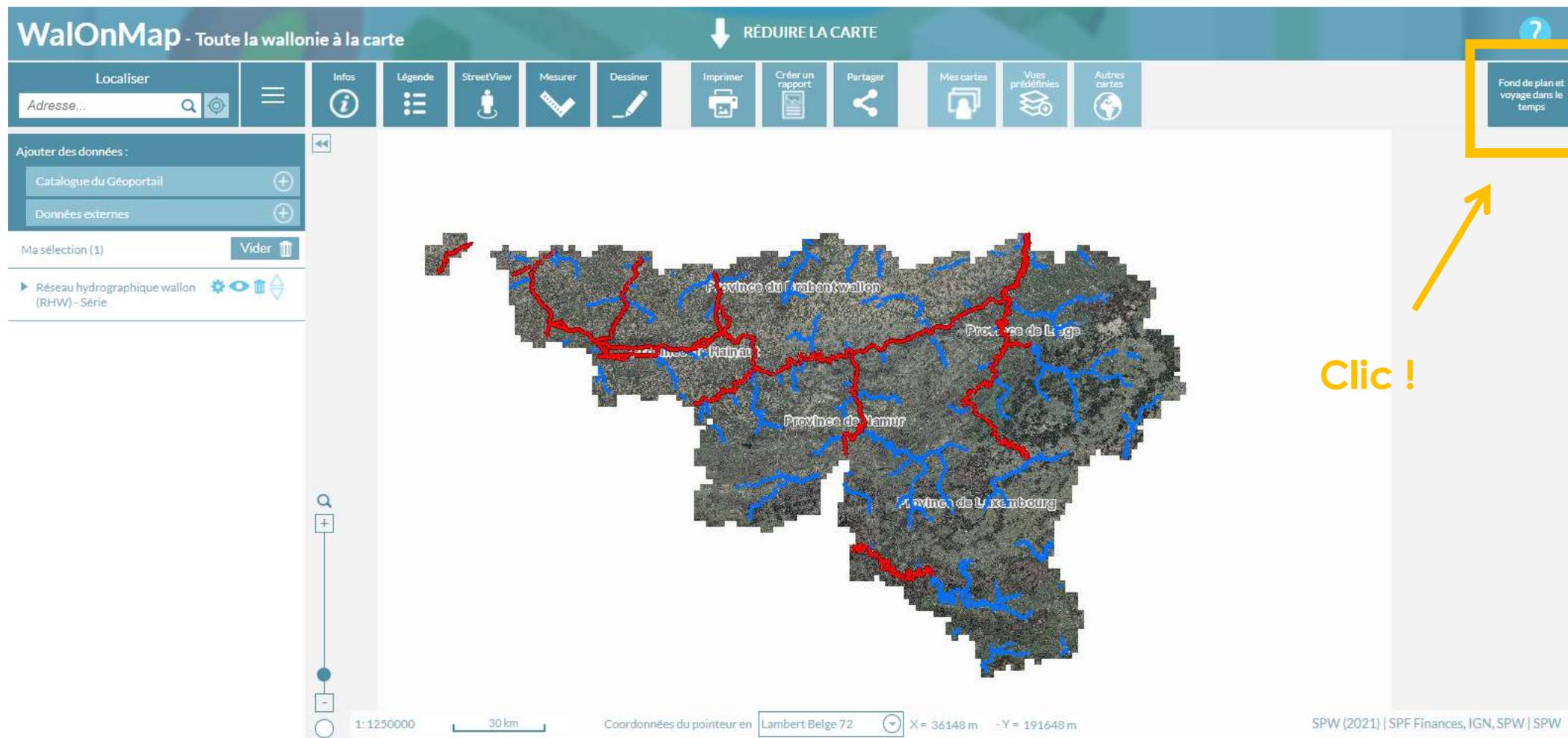
Code INS de la commune avant fusions où se trouve le : 92123

1:10000 0.3 km

Coordonnées du pointeur en Lambert Belge 72 X = 176794 m SPW (2021) | SPF Finances, IGN, SPW | SPW

Comment localiser les cours d'eau ?

Modifier ou supprimer le fond de plan



WalOnMap - Toute la wallonie à la carte

RÉDUIRE LA CARTE

Localiser

Adresse...

Infos

Légende

StreetView

Mesurer

Dessiner

Imprimer

Créer un rapport

Partager

Mes cartes

Vues prédéfinies

Autres cartes

Ajouter des données :

Catalogue du Géoportail

Données externes

Ma sélection (1)

Vider

Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série

Province du Brabant wallon

Province de Liège

Province de Namur

Province de Luxembourg

1:1250000

30 km

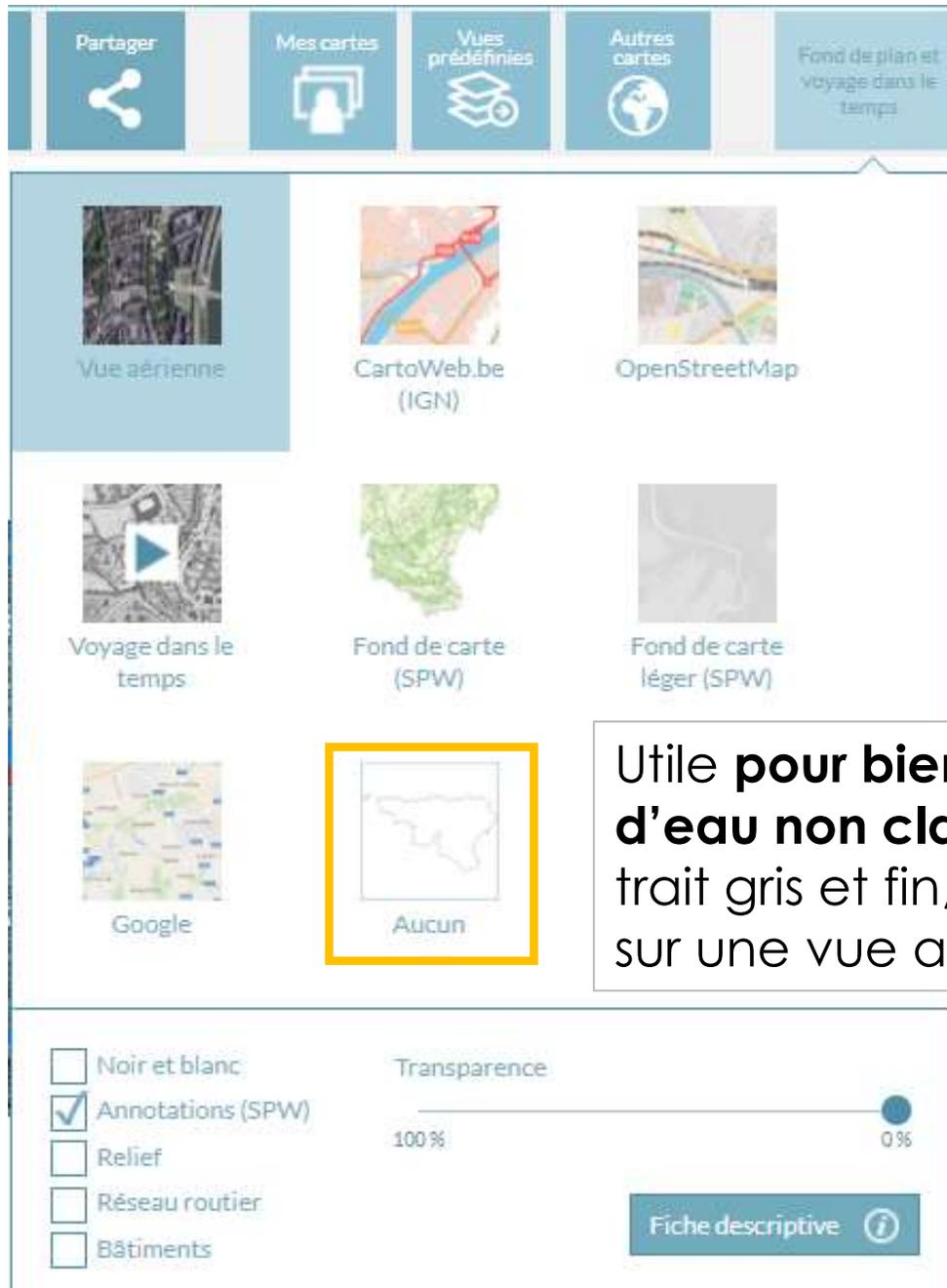
Coordonnées du pointeur en Lambert Belge 72 X= 36148 m -Y= 191648 m

SPW (2021) | SPF Finances, IGN, SPW | SPW

Fond de plan et voyage dans le temps

Clic !

Comment localiser les cours d'eau ?



The screenshot shows the PROTECT'eau interface with a top navigation bar containing: Partager, Mes cartes, Vues prédéfinies, Autres cartes, and Fond de plan et voyage dans le temps. Below this is a grid of map options: Vue aérienne, CartoWeb.be (IGN), OpenStreetMap, Voyage dans le temps, Fond de carte (SPW), Fond de carte léger (SPW), Google, and Aucun (highlighted with a yellow border). At the bottom, there are settings for 'Noir et blanc', 'Annotations (SPW)', 'Relief', 'Réseau routier', and 'Bâtiments'. A 'Transparence' slider is set to 0% (from 100%). A 'Fiche descriptive' button is also visible.

Utile **pour bien visualiser les cours d'eau non classés** représentés par un trait gris et fin, difficilement repérables sur une vue aérienne

Localiser

rue de rhisnes temploux

Infos

Légende

StreetView

Mesurer

Dessiner

Imprimer

Créer un rapport

Partager

Mes

Ajouter des données :

Catalogue du Géoportail

Données externes

Ma sélection (1)

Vider

▶ Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série

Clic n°1

Clic n°2

Cliquez sur le point info puis sur le tracé du cours d'eau afin d'obtenir des informations

Comment localiser les cours d'eau ?

WalOnMap
Toute la wallonie à la carte

ÉTENDRE LA CARTE

Localiser
enghien, chaussée brune

Ajouter des données :

- Catalogue du Géoportail
- Données externes

Ma sélection (1) Vider

- Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série

Infos Légende StreetView Mesurer Dessiner Imprimer Créer un rapport Partager Mes cartes Vues prédéfinies Autres cartes

Fond de plan et voyage dans le temps

INFORMATIONS

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE WALLON (RHW) - SÉRIE

- COURS D'EAU NAVIGABLES
- COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 1ÈRE CATÉGORIE
- COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 2ÈME CATÉGORIE
- COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 3ÈME CATÉGORIE
- COURS D'EAU NON CLASSÉS
- COURS D'EAU DONT LA CATÉGORIE N'EST PAS DÉFINIE

Date de dernière modification de la géométrie d'origine : 00:00:00

Source de la géométrie d'origine (Code) : Top10v-GIS_m

Source de la géométrie d'origine : Donnée (objet linéaire) issue du Top10v-GIS modifié pour faire jonction avec un autre arc (en soit l'arc n'a pas vraiment été modifié)

Précision de la géométrie d'origine en m : 1

Code ORI du cours d'eau : 0

Catégorie du cours d'eau (Code) : ND



Zoomer sur une parcelle grâce à ses coordonnées X,Y ou ses références cadastrales



PROTECT'eau

Comment localiser les cours d'eau ?

Selon votre choix, un des deux cadres suivants s'ouvre :



LOCALISER DES COORDONNÉES

Système de coordonnées :

- Lambert Belge 72 (EPSG:31370)
- Lambert Belge 2008 (EPSG:3812)
- Latitude, Longitude (WGS84, EPSG:4326)
- Latitude, Longitude DMS (WGS84, EPSG:4326)

X (m) :
Exemple : 263873,6

Y (m) :
Exemple : 143206,8

LOCALISER UNE PARCELLE

Commune/INS

Division

Section

Radical

Exposant

Puissance

Bis

Encodez-y les données dont vous disposez puis cliquez sur « J'y vais ».

Lien vers WalOnMap : <https://tinyurl.com/coursdeau>

Si besoin d'aide technique:

- Tutoriel sur www.protecteau.be



- S'adresser à PROTECT'eau (tel: [085/84.58.57](tel:085845857)) ou encore à votre Contrat de rivière (Meuse Aval, tel : [085/71.26.55](tel:085712655)).

Comment localiser les cours d'eau ?



En cas d'anomalie sur la carte:

Observations cartographiques à communiquer au SPW:

- Cours d'eau repris inexistant
 - Cours d'eau mal localisé
 - Cours d'eau « enterré »
 - Fossé d'écoulement des eaux de drainage repris en NC
 - Autre
- Informer l'administration via une **application** mise à disposition par la Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN) du SPW.
- L'application vous permet de **localiser** vos observations et **décrire** la situation.



PROTECT'eau

Communiquer une observation au SPW

Que faire si on constate des différences entre la cartographie et la réalité de terrain ? → Utilisation de l'application du DCENN

Lien : <https://agriculture.wallonie.be/couvert-vegetal-permanent>

Webgis - Observations cartographique des cours d'eau (arcgis.com)

Webgis - Observations cartographique des cours d'eau

Rechercher une adresse ou un li

Avant de commencer

INTERET DE L'APPLICATION
Cette application permet aux personnes ou organismes soumis au Couvert Végétal Permanent les cours d'eau, de pouvoir remonter des observations concernant le tracé des cours d'eau.

Mise à jour : Cet onglet comporte un outil d'édition pour localiser vos points d'observations.

MODE D'EMPLOI DE L'APPLICATION
En haut à gauche de la carte, plusieurs outils vous permettent de vous localiser, de naviguer sur la carte, de zoomer et dézoomer.

Avant de commencer : Cet onglet reprend les informations générales sur le mode de fonctionnement de cette application ;

Mise à jour : Cet onglet comporte un outil d'édition pour localiser vos points d'observations. Il vous permet de créer un point associé à un type d'observation spécifique ;



Mise à jour

Sélectionnez un modèle pour créer des entités



Sélectionnez le losange de couleur correspondant le mieux à votre situation puis cliquez sur l'endroit de la carte où vous souhaitez le localiser.

Cliquez ensuite sur la « croix » en haut du cadre « Observation ».

Le point est alors localisé avec un numéro d'observation.





Communiquer une observation au SPW

Vous pouvez argumenter votre observation en envoyant un e-mail à observation.cours.eau@spw.wallonie.be.

Mentionnez bien le **numéro d'observation dans l'objet de votre e-mail**.

Les contestations seront examinées le plus rapidement possible afin de statuer sur le cours d'eau.

Points d'attention :

- N'attendez pas la dernière minute pour signaler un problème
- Si vous utilisez l'application dans le but de contester le statut d'un cours d'eau, notez que cela n'implique pas systématiquement la dispense ou le report de l'obligation de CVP.

Lien : <https://agriculture.wallonie.be/couvert-vegetal-permanent>

Webgis - Observations cartographique des cours d'eau

Si besoin d'aide technique:

- Tutoriel sur www.protecteau.be

Utilisation de l'application « Observations cartographique des cours d'eau »

Le respect du Couvert Végétalisé Permanent (CVP) ne peut se faire sans une connaissance précise de la localisation des cours d'eau. La source d'information qui recense les cours d'eau en Wallonie est la carte Réseau Hydrographique Wallon (RHW) disponible sur WiaOnMap (ou via ce lien direct <http://swayr.com/coursdeau>). Les tracés des cours d'eau seront également dans les plans de la DS 2022. Cette cartographie donne une première indication de la présence d'un cours d'eau. Cependant, il n'est pas impossible que des différences existent entre la cartographie et la réalité de terrain. Dans ce cas, c'est toujours la réalité de terrain qui prévaut.

Toute observation de terrain complémentaire ou contraire à la cartographie des cours d'eau peut être signalée via une application web mise à disposition par la Direction des Cours d'eau Non Navigables (DCENN) du SPW.

Lien direct vers l'application : [Webgis - Observations cartographiques des cours d'eau](#)

L'application est également accessible via www.protecteau.be > Phyto > Professionnels > Couvert Végétalisé Permanent

Mode d'emploi pour l'utilisation de l'application :

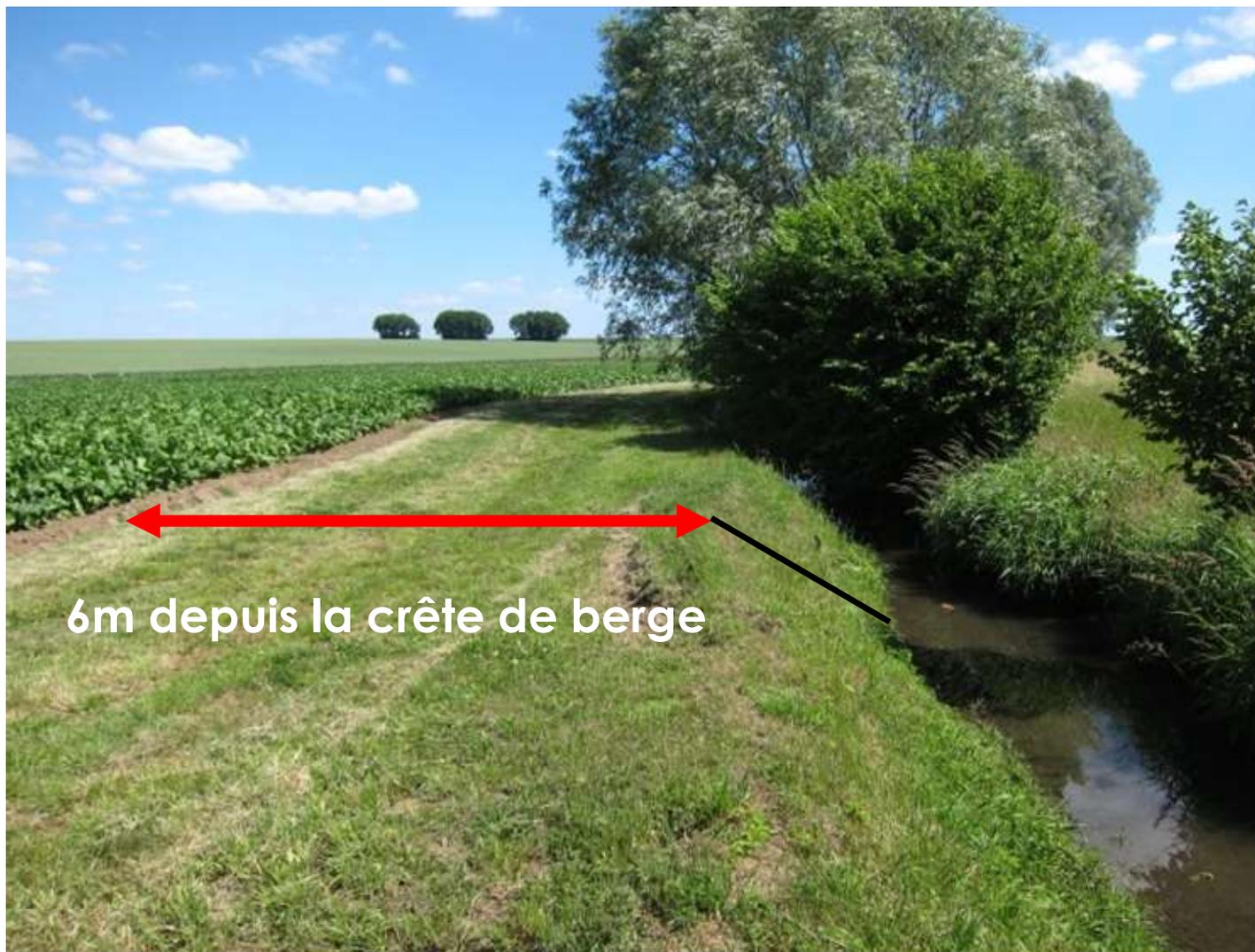


1. Encodrez une adresse ou un lieu dans le cadre supérieur gauche.

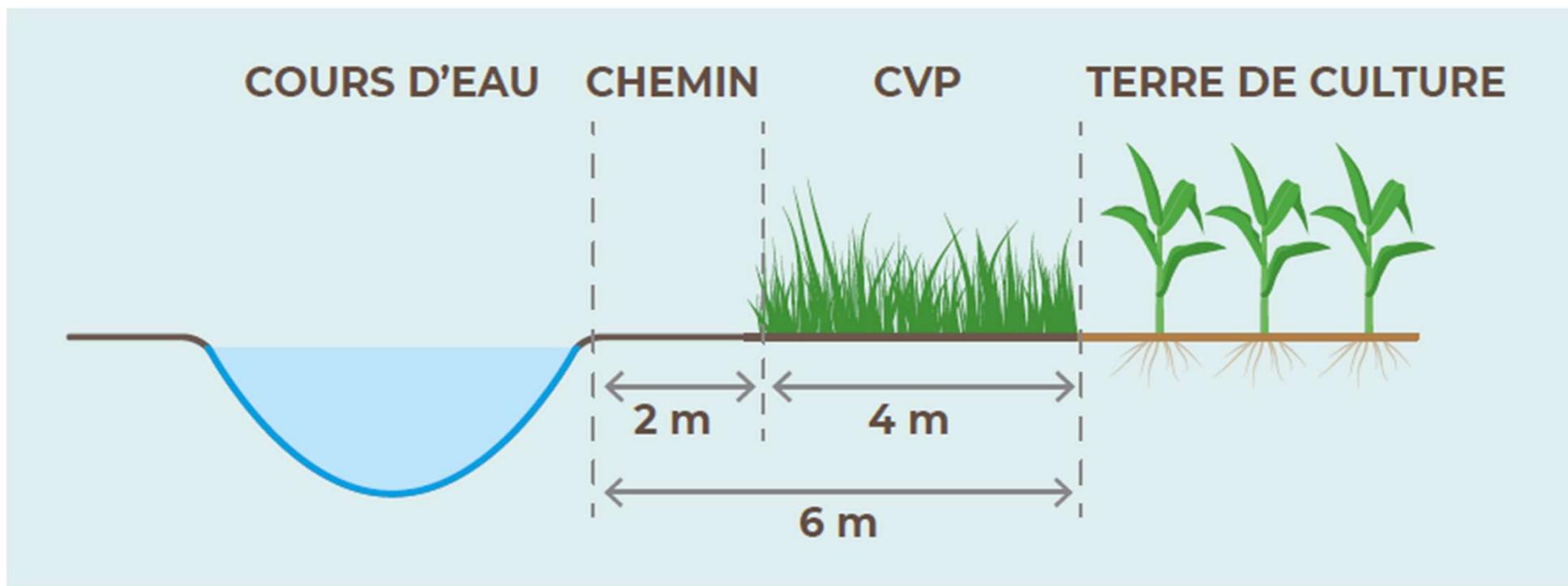
Recherchez une adresse ou un lieu

En zoomant sur la zone qui vous intéresse, vous visualiserez le parcellaire de 2019 ainsi que les cours d'eau recensés sur la carte du Réseau Hydrographique Wallon. La légende de cette carte se trouve dans le coin supérieur droit :

Comment mesurer la largeur ?



Comment mesurer la largeur ?

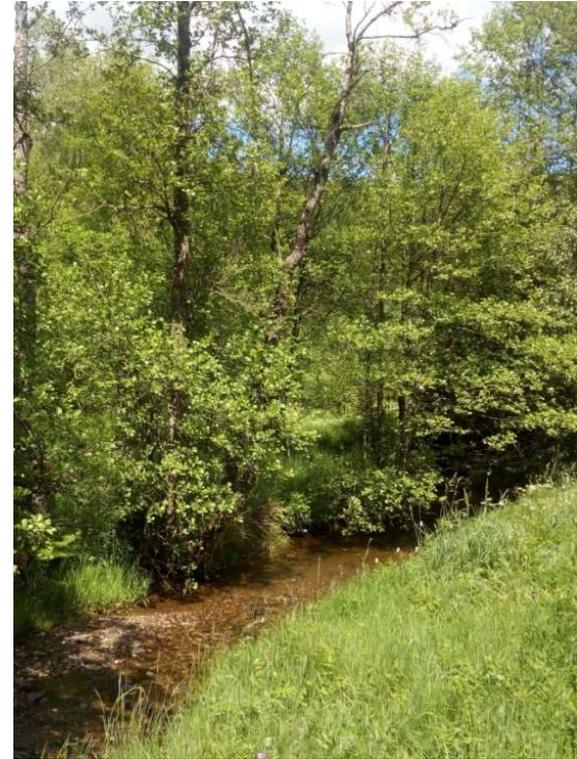


Caractéristiques du couvert ?



Couvert :

- Herbacé ou ligneux (sauf résineux) ou les deux
- Spontané ou implanté
- Permanent, càd :
 - => pas de destruction, seulement sursemis
 - => espèces pluriannuelles, pas d'espèces annuelles en pure
 - => renouvellement moyennant autorisation si cas exceptionnel
- Arbres fruitiers, bois d'œuvre, bois de chauffage : ok si couverture entre les rangs et accord du gestionnaire du cours d'eau



Quelles modalités de gestion?



- Le travail du sol de la bande n'est autorisé que pour l'implantation du couvert.

Attention : 1^{er} mètre à partir de la berge ne peut jamais être travaillé

- Produits phyto interdits : sauf traitement localisé contre certains chardons, rumex et ortie (>1m de la berge)
- Fertilisation azotée organique ou minérale interdite
- Récolte (fauche, pâturage, production de bois, ...) ou entretien (broyage).
- Le sursemis est autorisé pour regarnir le couvert

Quel couvert choisir?

Différents objectifs:

- Entretien minimum
- Production fourragère
- Production de bois
- Renforcement de l'anti-ruissellement
- Biodiversité
- Tournière enherbée (voir MAEC)
- ...



Quelles sont les possibilités de valorisation?



- Fourrage (temporaire)
- Pâturage (attention → clôtures)
- MAEC
- Taillis courte rotation (v. VALBIOM) => prendre contact avec le gestionnaire du cours d'eau
- ...

Installation des Couverts Permanents

Février 2022

David Knoden



Le semis des couverts enherbés?



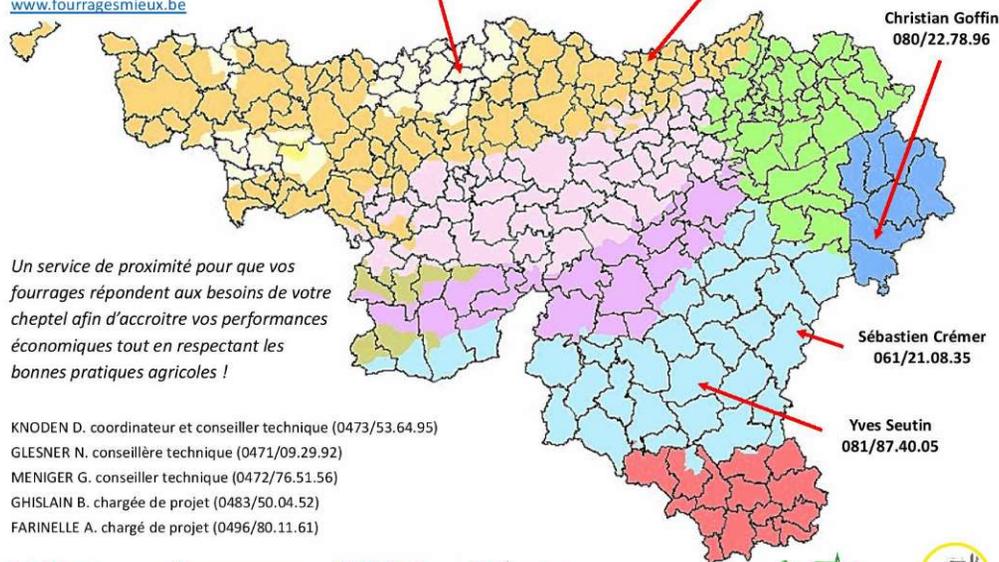
FOURRAGES MIEUX

Rue du Carmel 1
BE – 6900 Marloie
Tél. : 061/210.833
www.fourragesmieux.be

Christian Decamps
010/47.37.72

Maxime Hautot
019/69.66.86

Christian Goffin
080/22.78.96



Sébastien Crémer
061/21.08.35

Yves Seutin
081/87.40.05

Un service de proximité pour que vos fourrages répondent aux besoins de votre cheptel afin d'accroître vos performances économiques tout en respectant les bonnes pratiques agricoles !

KNODEN D. coordinateur et conseiller technique (0473/53.64.95)
GLESNER N. conseillère technique (0471/09.29.92)
MENIGER G. conseiller technique (0472/76.51.56)
GHISLAIN B. chargée de projet (0483/50.04.52)
FARINELLE A. chargé de projet (0496/80.11.61)

Question: composition et installation des couverts herbacés :

D. Knoden (0473 /53 64 95)
knoden@fourragesmieux.be

Choix des espèces fourragères

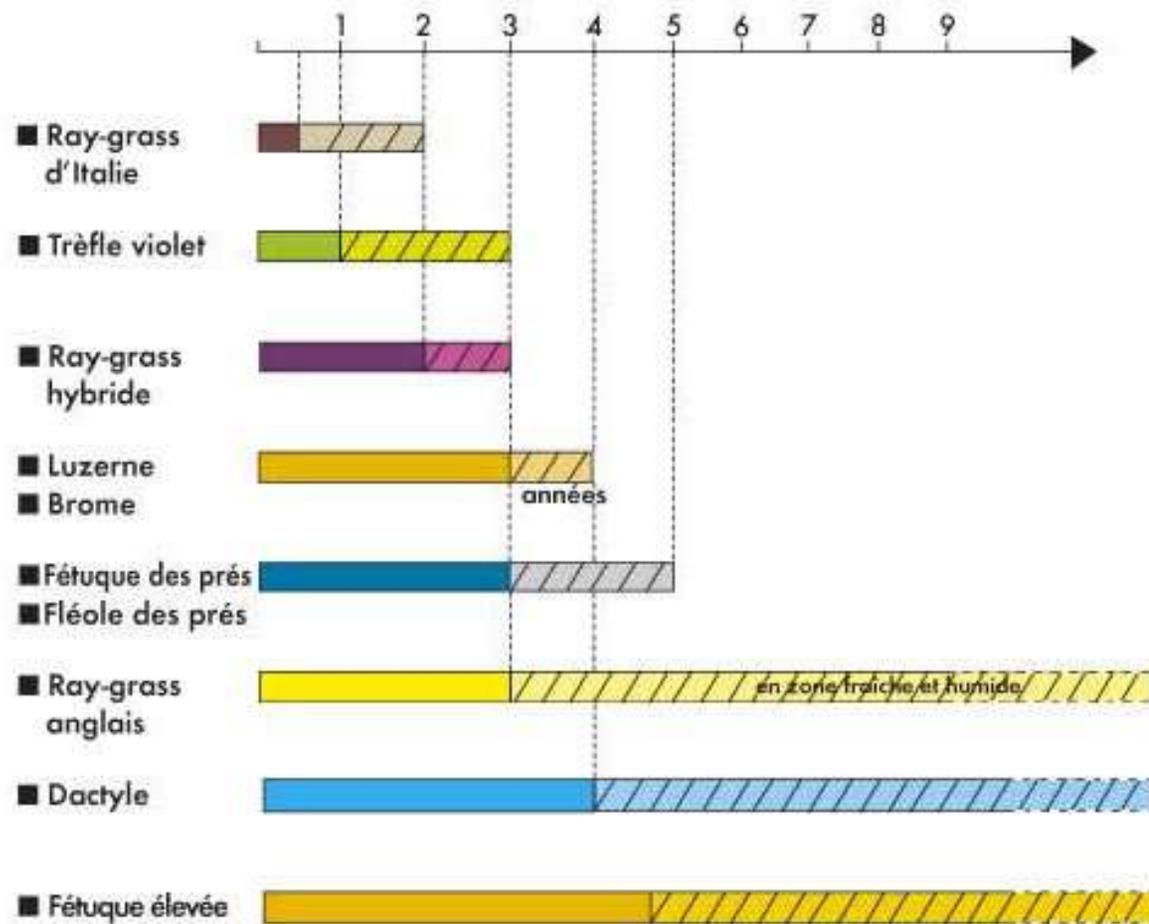
Avant toute implantation...

1. Pour quelle durée?

Couverts Permanents

Pour quelle durée?

Durée	Espèces
1 an	RG Westerwold RG Italien
1 à 2 ans	RG Italien RG Hybride Trèfle violet
Plus de 2 ans	RG Anglais Fétuque des prés Fléole des prés Paturin des prés Fétuque élevée Dactyle aggloméré Trèfle blanc



▨ Variations dues aux conditions du sol, de climat et d'exploitation.

Productivité diminue avec le temps

Choix des espèces fourragères

Avant toute implantation...

1. Pour quelle durée?

Couverts Permanents

2. Pour quelle utilisation?

Entretien/fauche (préfané, foin)/*pâtur*e

Choix des espèces fourragères

Avant toute implantation...

1. Pour quelle durée?

Couverts Permanents

2. Pour quelle utilisation?

Entretien/fauche (préfané, foin)/*pâtur*e

3. Pour quelles conditions de sol et de climat?

Tendance sec/humide-sol acide/basique-sol profond/peu profond...

Adaptation aux types de sols

- **Sols hydromorphes, voir inondés périodiquement**
 - Espèces bien adaptées: **Fétuque élevée**, fétuque des prés, fléole, trèfle hybride
 - Espèces tolérantes: tous les Ray-grass, TB et TV
 - **Espèces inadaptées: dactyle, luzerne**
- **Sols acides**
 - Toutes les espèces sont adaptées
 - La luzerne préfère des sols à $\text{pH}_{\text{H}_2\text{O}} > 6$ (chaulage si besoin)
- **Sols superficiels, séchants**
 - Espèces bien adaptées: **Dactyle, Fétuque élevée, Luzerne**
 - **Espèces peu adaptées: Ray-grass italien, hybride** (déconseillés CVP), anglais, trèfle violet
- **Sols frais et profonds (riches en minéraux)**
 - Espèces bien adaptées: **Toutes** (RGA, Fétuques, fléoles...)
 - Espèces peu adaptées: lotier, sainfoin, minette...

Choix des espèces fourragères

Avant toute implantation...

1. Pour quelle durée?

Couverts Permanents

2. Pour quelle utilisation?

Entretien/fauche (préfané, foin)/*pâtur*e

3. Pour quelles conditions de sol et de climat?

Tendance sec/humide-sol acide/basique-sol profond/peu profond...

4. Installation avec plante de couverture?

Semis: le choix des espèces

Espèces :		Utilisation			Sol					Comportement au sein du mélange				Intérêts dans un mélange :
		Pâturage	Mixte	Fauche	Sain et profond	Alternance hydrique	Hydromorphe	Séchant acide	Séchant calcaire	Vitesse d'installation	Pouvoir de concurrence au printemps*	Pousse estivale	Productivité après 3 ans	
Espèces majeures	RGH **	Yellow	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	9	9	1	1	Productivité dans la phase d'installation, limitation du salissement
	RGA précoce à ½ tardif	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	8	5-7	1	3	Qualité, appétence, engazonnement, vitesse d'installation, pâturage
	RGA tardif à très tardif	Green	Green	Yellow	Green	Yellow	Green	Yellow	Yellow	8	3-5	1	3	Qualité, appétence, engazonnement, vitesse d'installation, pâturage
	Dactyle	(1)	Green	Green	Green	Yellow	Red	Green	Green	5	8	8	9	Protéines, potentiel de production estivale, pérennité
	Fétuque élevée	(1)	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	3	7	8	9	Potentiel de production estivale, pérennité, fibres
	Fétuque des prés	Green	Green	Green	Green	Yellow	Green	Red	Red	3	4	5	3-5	Qualité, appétence
	Fléole	Yellow	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	1	3-4	4	5	Aptitude au fanage, résistance au froid

Source: Guide techniques des prairies longues durées, AFPF, 2017

Les mélanges « entretien »

	Composition du mélange (% du poids total)													
	Ray-grass anglais	Fétuque des prés	Fléole des prés	Dactyle	Fétuque élevée	Pâturin des prés	Fétuque rouge	Agrostides	Luzerne	Trèfle violet	Trèfle hybride	Trèfle blanc	Lotier corniculé	Caractéristiques
Mélange 1	10					30	30	25				5		Couverture au semis assurée par le ray-grass anglais et le trèfle blanc
Mélange 2							50	38					12	Installation très lente

Dose semis: 50 kg/ha

Les mélanges « production »

	Composition du mélange (% du poids total)													
	Ray-grass anglais	Fétuque des prés	Fléole des prés	Dactyle	Fétuque élevée	Pâturin des prés	Fétuque rouge	Agrostides	Luzerne	Trèfle violet	Trèfle hybride	Trèfle blanc	Lotier corniculé	
Mélange 3	35	30	12							15		8		Mélange type "Ardenne" aimant les conditions fertiles et fraîches, bonne valeur alimentaire
Mélange 4	12			30	35					15		8		Haut potentiel de production pour tous types de conditions, supporte les épisodes de sécheresse
Mélange 5				25	35				35			5		Haut potentiel de production pour conditions séchantes (ex. : sols sablonneux), supporte bien les fortes chaleurs

Dose de semis: 35 kg/ha

Les mélanges «anti-érosion » et « petites faunes »

	Composition du mélange (% du poids total)													
	Ray-grass anglais	Fétuque des prés	Fléole des prés	Dactyle	Fétuque élevée	Pâturin des prés	Fétuque rouge	Agrostides	Luzerne	Trèfle violet	Trèfle hybride	Trèfle blanc	Lotier corniculé	
Mélange 6	15				65						15	5		Haut potentiel de production pour conditions très humides ou contrastées (humides l'hiver et séchantes l'été), produit un fourrage plus fibreux
Mélange 7				50	20	30								Favorable aux auxiliaires de culture et à la petite faune des plaines

Travail du sol et lit de germination



Source: www.bretagne-ille-armor.cuma.fr



Trop grossier!



Idéal!



Trop fin!

L'implantation d'une nouvelle prairie

Semis en ligne



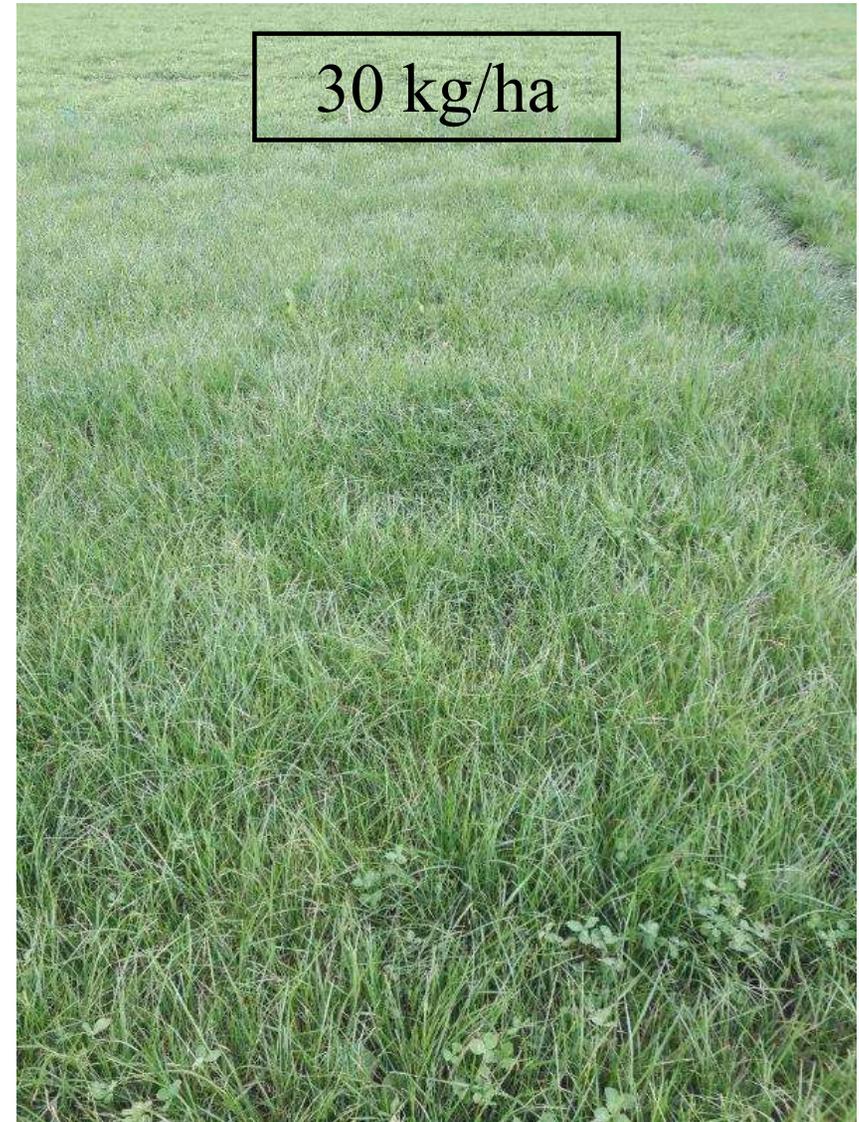
Semis à la volée



Semis à 1-1,5 cm dans une terre bien réchauffée (sol > 6°C)... rarement avant début avril et pas après mi ou fin septembre

Quantité de semence au semis ?

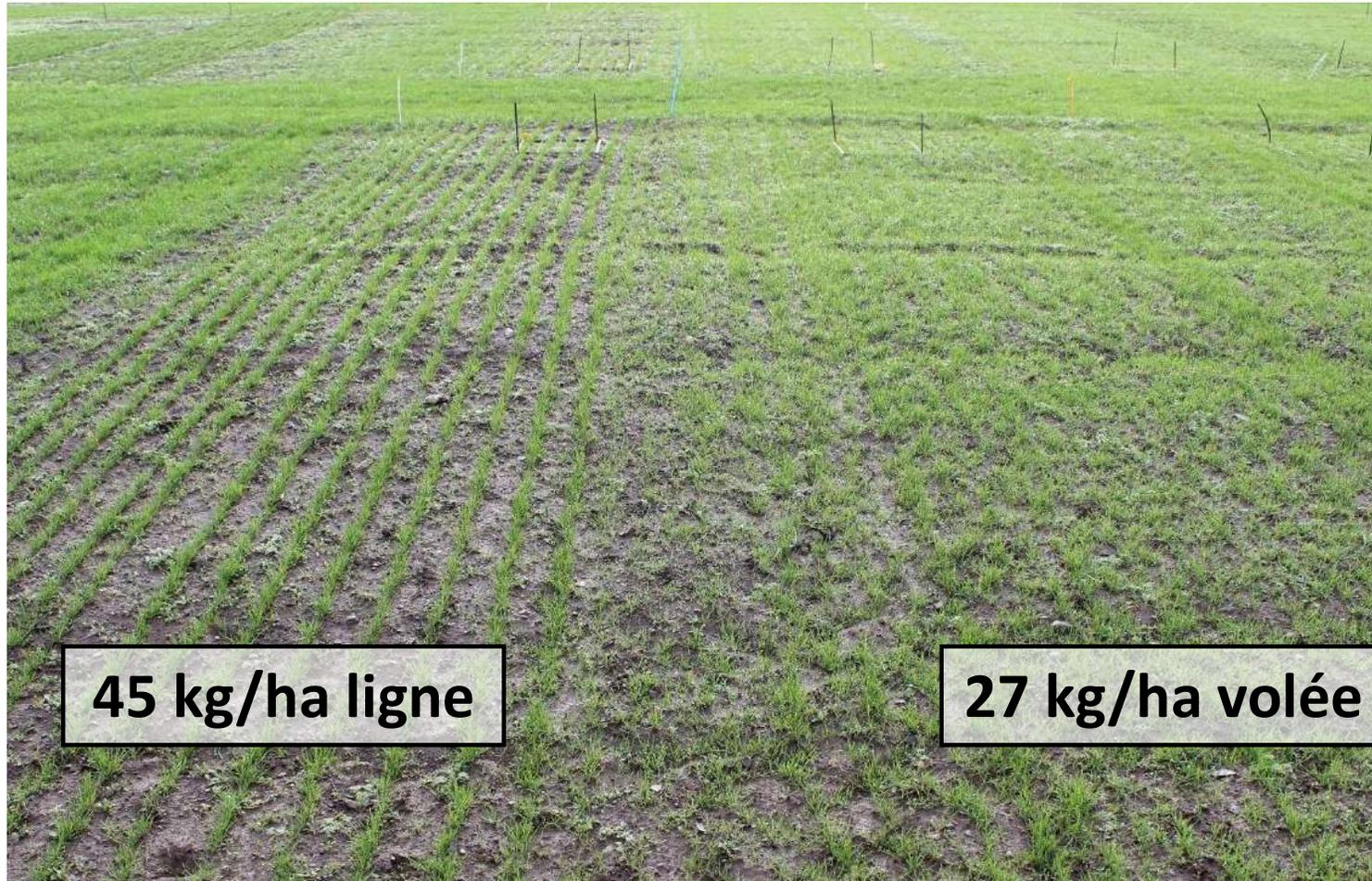
Semis d'un RGA le 30 mai 2017 à 30 kg et 50 kg/ha. Photos 25 août.



Quelle densité de semis ?

- Essai FM réalisé en 2018 et 2019 (printemps et automne)
- Mélange: RGA-fléole-fétuque -TB

Photo prise sur l'essai d'automne au 6 décembre 2018

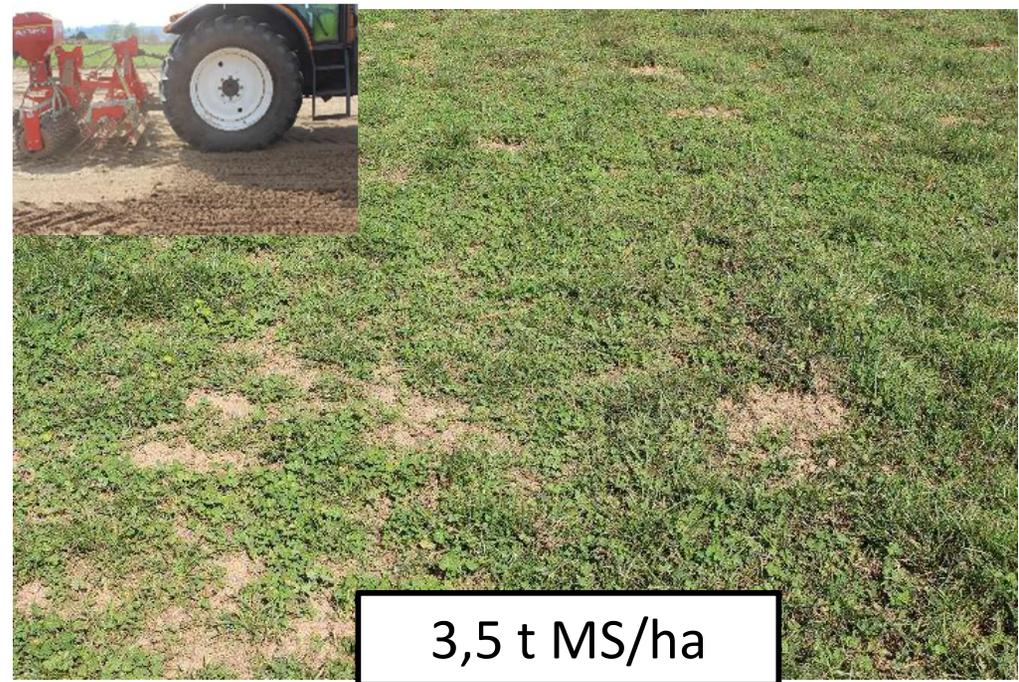


Le roulage des semis de prairies

- En terre motteuse, rouler avant et après le semis
- Rouler le sol directement après le semis avec un rouleau suffisamment lourd

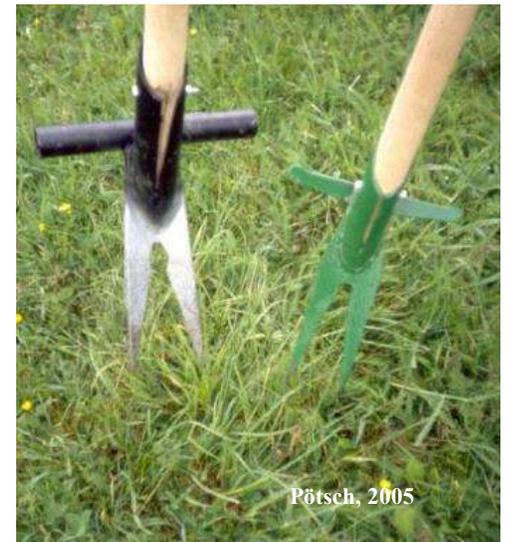
Photos: Essai semis Courtil.

Semis printemps 2019. Rendement 2020 de la première coupe.



Après le semis ?

- Si beaucoup d'annuelles : coupe d'étêtage dès que possible
- **1^{er} exploitation assez précoce** : coupe de nettoyage à 7-8 cm de haut
- Laisser ensuite un temps de repousse suffisant, fauchez les mauvaises herbes et arrachez les rumex si besoin (fer, fourche à rumex)
- Désherbage localisé autorisé sur rumex, chardons, orties



Implantation sous couvert

Semis sous couvert



Avoine 50 kg-pois fourrager 25 kg



Pois protéagineux 130 kg



Trèfle perse 3 kg



Pois protéagineux 80 kg +
trèfle perse 3 kg

- Préconisé lors des semis de printemps
- Permet d'obtenir un rendement en C1 supérieur (8-10 t MS/ha)
- Limite le salissement par les adventices
- Divers mélanges possibles
- Semis à partir de début, mi-avril
- Récolte: +/- 100 jours après le semis

Quelles techniques de semis sous couvert?

Idéalement : semis en un seul passage

un combiné herse rotative + semoir à céréale + semoir pour petites semences



Estimation du coût des semis

Action	€/ha
Labour	80
Travail du sol	45
Semis	30
Roulage	30
Semences « prairie »	200
Semences couvert	90
TOTAL	+/- 385-500

Entretien du couvert

Pas de grandes différences d'efficacité entre matériels (Hugenin-Elie et al., 2007)



SURSEMIS D'ENTRETIEN: 7-8 kg/ha
SURSEMIS : 15-20 kg/ha



Question: composition et installation des couverts herbacés :
D. Knoden (0473 /53 64 95)
knoden@fourragesmieux.be

Les MAEC en bord de cours d'eau

Aurélie Borensztein– Natagriwal asbl
Conseillère MAEC



Fonds européen agricole
pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

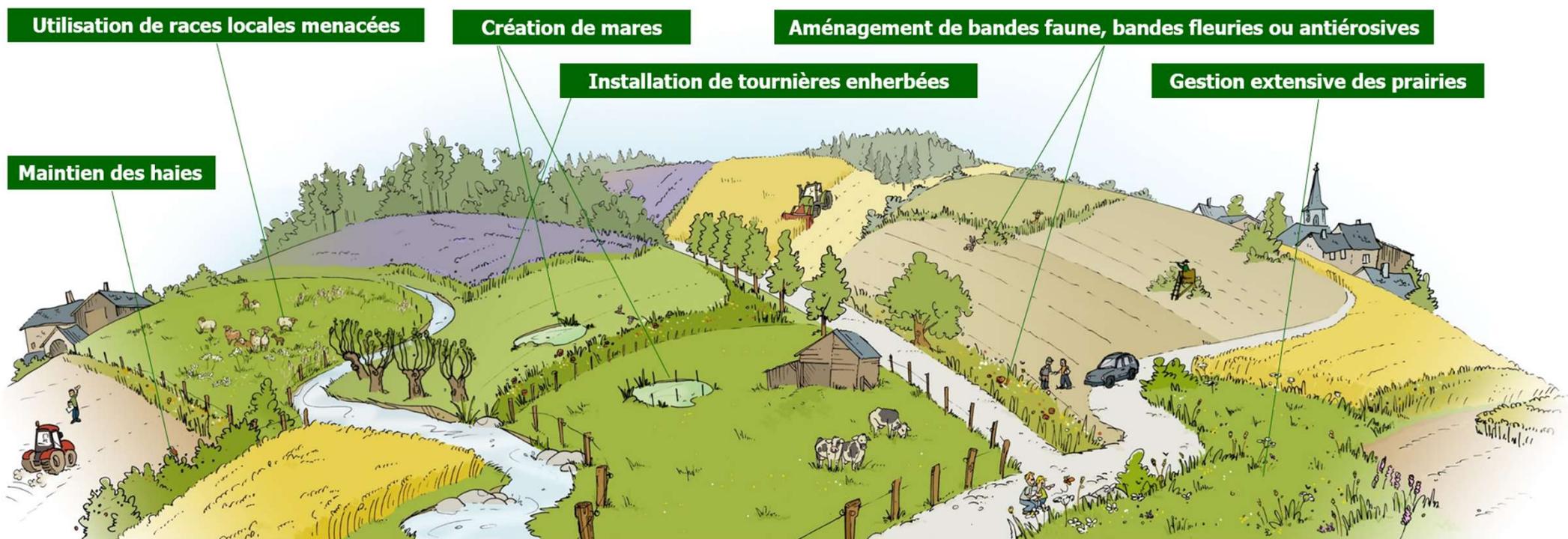


The logo for NAT AGRI WAL features a stylized sun or landscape element on the left, composed of several curved segments in shades of green, yellow, and orange. To the right of this graphic, the words "NAT", "AGRI", and "WAL" are stacked vertically in a large, bold, dark brown sans-serif font.

NAT AGRI WAL



Promotion et encadrement des Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques



Une équipe de conseillers de terrain

Equipe MAEC

Equipe Natura 2000

Carte des directions extérieures du Département de l'Agriculture du Service public de Wallonie (SPW)

Équipe MAEC

 Stéphanie Gheysens 0471 78 22 76 sgheysens@natagriwal.be	 Christophe Manssens 0498 79 99 89 cmanssens@natagriwal.be	 Auréli Borensztein 0492 83 83 81 aborensztein@natagriwal.be	 Serge Rouxhet 0494 45 24 08 srouxhet@natagriwal.be	 Anne Philippe 0496 28 23 99 aphilippe@natagriwal.be
 Julie Rouer 0499 47 20 94 jrouer@natagriwal.be	 Gisela Hennes 0496 25 39 57 ghennes@natagriwal.be	 Grégoire Dieryck 0498 03 34 74 gdieryck@natagriwal.be	 François-Xavier Warnitz 0499 67 04 99 fxwarnitz@natagriwal.be	 Kevin Laming 0499 25 39 57 klaming@natagriwal.be
 Loïc Huaux 0499 25 39 57 luhuaux@natagriwal.be	 Antoine Dufour 0499 25 39 57 adufour@natagriwal.be	 Thomas Gattard 0493 07 86 88 tgattard@natagriwal.be	 Laetitia Delforge 0499 94 30 86 ldelforge@natagriwal.be	
 François Corisier 0498 49 14 20 fcorisier@natagriwal.be				

Besoin d'un conseil pour vos Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)?

Dans le cadre du programme agroenvironnemental, une équipe de conseillers est à la disposition des agriculteurs pour établir des cahiers des charges adaptés à leurs situations. Consultez notre site internet pour trouver précisément le(a) conseiller(ère) actif(ve) dans votre commune.

Carte des directions extérieures du Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service public de Wallonie (SPW)

Equipe Natura 2000

 Julie Rouer 0499 47 20 94 jrouer@natagriwal.be	 Gwenn Dodeur 0493 14 45 44 gdodeur@natagriwal.be	 Emmanuel Delbart 0493 53 28 60 edelbart@natagriwal.be	 Emily Hugo 0488 00 51 47 ehugo@natagriwal.be	 Arnaud Sepulchre 0499 25 39 57 asepulchre@natagriwal.be
 Mathieu Hafford 0499 25 39 57 mhafford@natagriwal.be	 Ariane Meerschaert 0493 14 05 10 ameerschaert@natagriwal.be			

Suivi vétérinaire

Conseil aux éleveurs sur la gestion raisonnée des produits antiparasitaires appliqués au bétail présent sur les prairies de haute valeur biologique et les prairies Natura 2000

NATURA 2000

Carte des directions extérieures du Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service public de Wallonie (SPW)

Encadrement gratuit par des conseillers spécialisés...

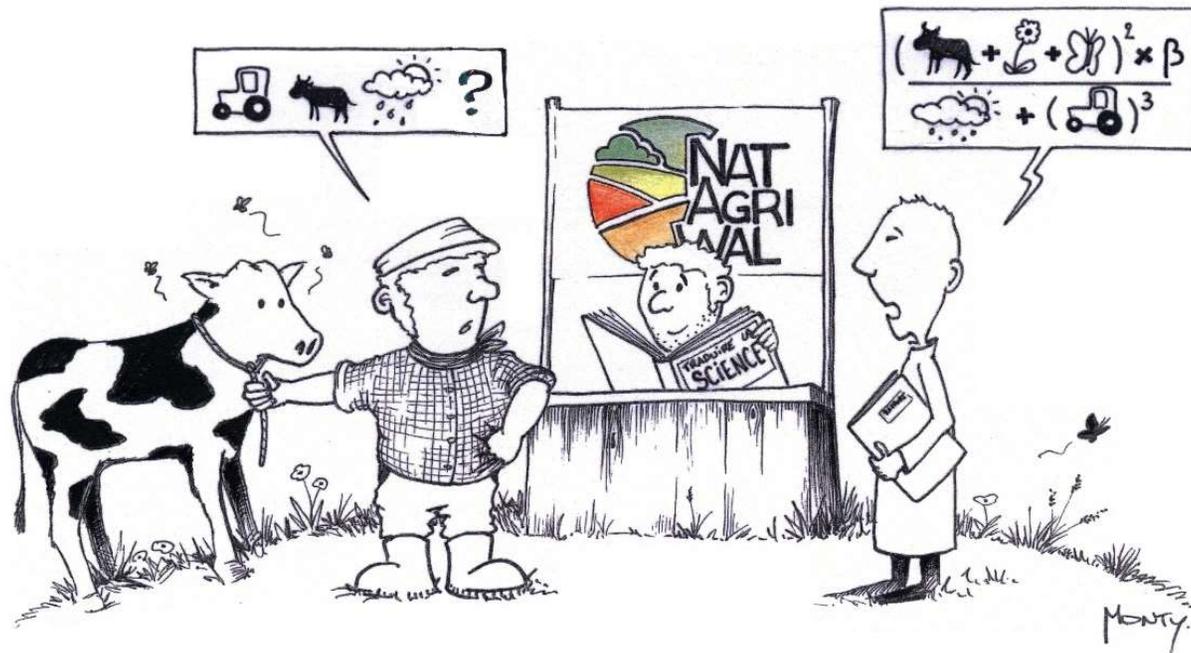
Une cellule d'appui scientifique



Suivis scientifiques



Essais expérimentaux



Missions complémentaires : plantation haies, vergers



Missions complémentaires : Life intégré





MAEC et CVP

Comment valoriser le CVP?

- Aucun produit phyto
- Aucun travail du sol
- Aucune fertilisation, organique ou minérale
- Récolte, fauche, pâturage, production de bois, production de fruits

Quelles MAEC pour valoriser les CVP?

- MB5 – Tournière enherbée (1000€/ha/an)
- MC7 – Parcelle aménagée, variante rivulaire (1200€/ha/an)
- MC8 – Bande aménagée, variante rivulaire (1500€/ha/an)
- MB5 + MC7 + MC8 = max. 9% superficie sous labour

Le programme agroenvironnemental

Définition des MAEC

Pratiques agricoles favorables à la **protection de l'environnement** (biodiversité, eau, sol, climat), à la **conservation du patrimoine** (animal ou végétal) et au **maintien des paysages** en zones agricoles.

➔ Rémunération pour un service environnemental

Principe

- Au-delà des bonnes pratiques agricoles usuelles
- **Contrat volontaire** de **5 ans** entre l'agriculteur et la collectivité
- **Aide financière** (rémunération) pour compenser la perte de revenu et/ou l'effort de gestion supplémentaire
- **Cahier des charges** à respecter



Le programme agroenvironnemental

Comment engager une MAEC ?

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
 Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
 Département de l'Agriculture – Direction des Surfaces agricoles
 Demande d'aides agroenvironnementales ou à l'agriculture biologique
Nouveaux engagements pluriannuels de 5 ans
 (de 1/1/2015 au 31/12/2020)

Formulaire à renvoyer dûment complété et signé sous pli recommandé, ou à remettre contre délivrance d'un accusé de réception auprès de la Direction extérieure gisométrique la plus proche de votre lieu de résidence.

RUBRIQUE 1 - Identification du producteur

N° de producteur :

Nom, prénom ou dénomination :

Adresse :

RUBRIQUE 2 - Identification du (des) nature(s) de l'engagement(s) agroenvironnemental(aux)

Au moment du premier janvier 2015 pour le (les) sous-mesure(s) suivantes (case à cocher) en indiquant la localité des longeurs (m), nombre ou superficies (ha)

Méthodes	Code	Sous-mesures	Avis d'expert	Demande d'aide	Total longeur (m), nombre, superficie (ha/m²)	Numéro(s) de(s) parcelle(s) repère(s) dans la DS 2015 (*)
Éléments du paysage	MB1.a	Haies et alignement d'arbres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>m
	MB1.b	Autres haies, buissons et bosquets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>m
	MB1.c	Mares	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>m
Prairies	MB2	Prairie naturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>ha
	MC3	Prairie inondable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>ha
	MC4	Prairie de haute valeur biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>ha
	MB5	Tournaire enherbée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>ha
Cultures	MB6	Culture favorable à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>ha
	MC7	Parcelle aménagée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>ha
	MC8	Bande aménagée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>ha
Animaux	MB11.a	Équins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>m
	MB11.b	Bovins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>m
	MB11.c	Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>m

Titre DE NOUVEL ENGAGEMENT MENTALES ET AGRICULTURE QUE

ils seront confirmés lors de la déclaration de hausse comme à la balance restant possible, suite effectuée d'avril 2014 à décembre 2014, 2015.

sur base du choix effectué fin 2014 et validé lors du premier janvier 2015 ou s'il est arrêté. Dans ce cas, il faut octroyer un nouvel engagement en ce...

Superficies en agriculture biologique		Superficies en conversion	
0 à 60 ha	Au-delà du 60 ^{ème} ha	0 à 60 ha	Au-delà du 60 ^{ème} ha
Cultures fourragères et Prairies	200	120	260
Autres cultures arborées	400	240	560
			390
0 à 3 ha	De 3 ^{ème} au 14 ^{ème} ha	0 à 3 ha	De 3 ^{ème} au 14 ^{ème} ha
Arboriculture, Horticulture et Production de semences	900	750	400
			1050
			900
			550

1.2. Organisme de certification

Trois organismes sont actuellement agréés

CERTISYS SPRL Rue Joseph Blouza 575 - 5310 BOLLINNE Tel : 08180.03.77 Fax : 08180.03.13	TUV NORD INTEGRA Statensmaat 164 A 2800 BERCHEN Tel : 03287.37.50 Fax : 03287.37.51
---	---

QUALITY PARTNER SA
Rue Hayenoux 52 4040 Herstal
Tel : 04240.75.60 Fax : 04240.75.10

2. Méthodes agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

L'engagement pour les méthodes ciblées est **obligatoirement soumis à l'avis d'expert** rendu par les conseillers de Natagriwal. Cet avis d'expert doit être complété et signé au plus tard le 31 décembre 2015. En l'absence d'avis d'expert écrit favorable, le demande d'engagement est inacceptable.

Ne sont visées par le demande d'aide à rendre pour le 3 novembre 2015 que les **nouveaux engagements**. Une extension d'engagement ne doit être faite que si elle est soumise à l'avis d'expert et si les quantités engagées sont supérieures à 50% des quantités initiales. Si elles sont inférieures, l'extension se fait par le biais de la DS 2015, via le formulaire de modification (avec avis d'expert en date du 31/12 de l'année précédente). Si plusieurs engagements couvrent pour une méthode, l'extension s'appliquera au dernier engagement.

Les coordonnées des conseillers de Natagriwal sont disponibles via le site <http://www.natagriwal.be/> ou par téléphone au 01047.37.71.

2.1. Description des méthodes de base (MB)

Le détail des mesures est disponible sur le site de natagriwal : <http://www.natagriwal.be>

N.1

Deux formulaires à remplir:

- Demande d'aide → pour le 31/10
- Demande de paiement (DS)
- ➔ En ligne, via Pac-on-Web

Conditions d'accès :

- Avoir n° producteur
- Terres en RW
- Avoir rempli les 2 formulaires
- Carnet de champs
- Qualification agricole
- MAEC ciblée : avis d'expert

MAEC: tournière enherbée (MB5)



Objectif: Zone tampon

Bande 12 mètres de large, bord de culture

Mélange spécifique (graminées, légumineuses)

Ferti et phytos interdits

Fauche entre le 16 juillet et le 15 octobre

2 mètres non fauchés

1000 €/ha.an



MAEC: parcelle ou bande aménagée (MC7 – MC8)

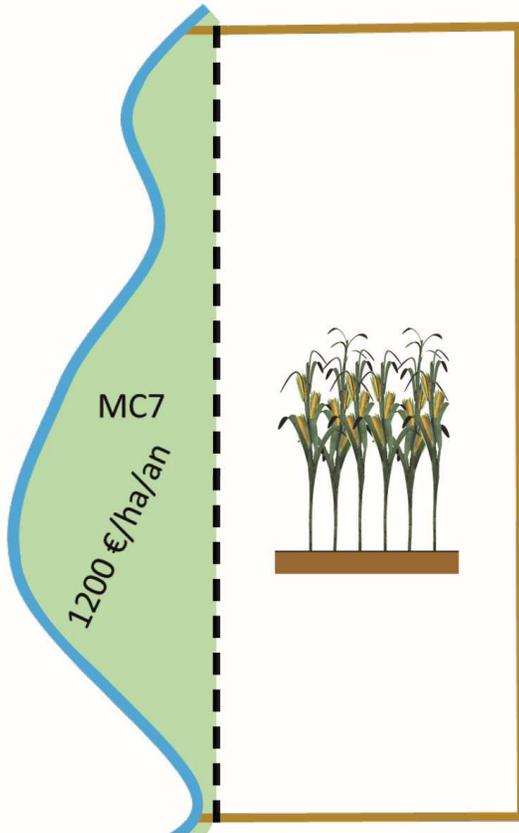
Deux cas de figure:

- Bande ou parcelle déjà existante
 - Soit le couvert en place est permanent sur les 6 mètres de CVP : rien ne change
 - Soit le couvert est annuel → concertation avec le conseiller pour adapter le cahier des charges et semer un couvert permanent avant le 31 mai
 - Dans les 2 cas, l'engagement reste valide

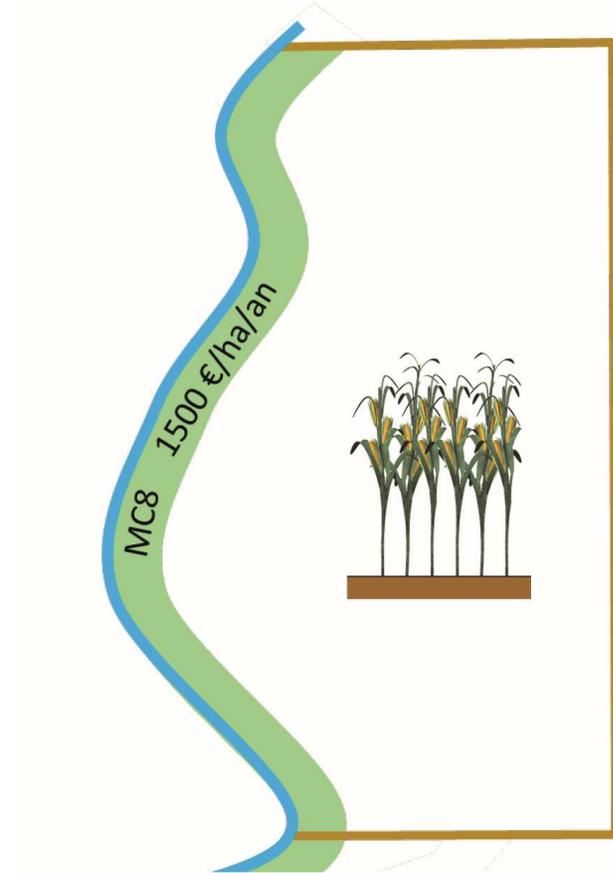
- Nouvelle bande ou parcelle aménagée → variante rivulaire

MAEC (MC7 et MC8): bande ou parcelle rivulaire

1200€/ha/an MC7 – Parcelle rivulaire



1500€/ha/an MC8 – Bande rivulaire



Largeur minimale : 12 mètres

Contact entre Natagriwal et le gestionnaire du cours d'eau

MAEC: parcelle ou bande rivulaire (MC7 – MC8)



Objectif: Zone tampon, recréation d'une aulnaie rivulaire

Minimum 12 mètres de large, bord de culture annuelle

Plantation ligneuse (Natagriwal vous accompagne); à faire dans les 18 mois de l'engagement

Pour la partie enherbée: en fonction de la gestion (fauche ou non)

MAEC: parcelle ou bande rivulaire (MC7 – MC8)

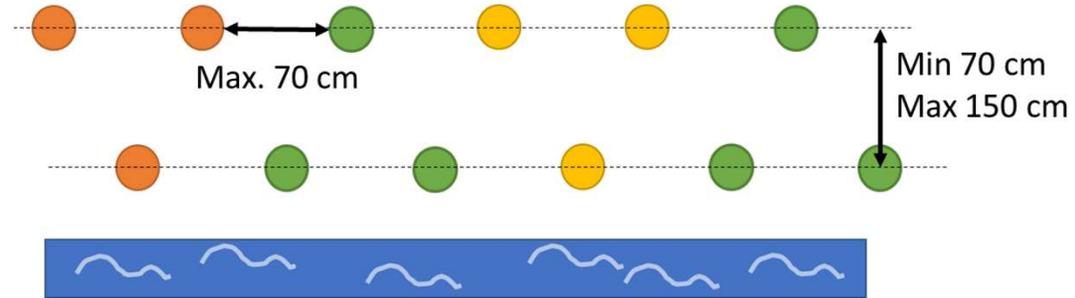
Pour la partie enherbée:

- Si fauche : mélange classique tournière à semer. Dates d'exploitation identiques aux tournières (entre le 16 juillet et le 15 octobre); $\frac{1}{4}$ non fauché
- Si absence de fauche : mélange type bandes de hautes herbes : dactyle aggloméré (50%), fétuque rouge et fétuque élevée (48,5%), mélilot (1%) et centaurée (0,5%), à une densité de 20 kg/ha

MAEC: bande ou parcelle rivulaire

Haie double rang

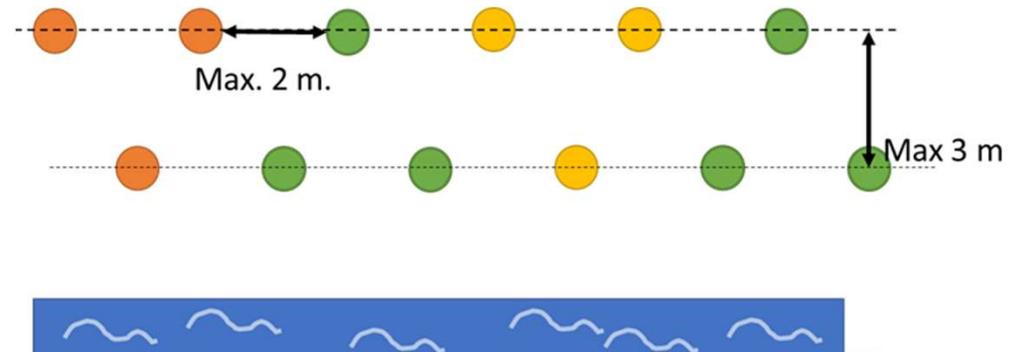
Arbustes principalement
(MAX un arbre tous les 10 mètres)



&

Taillis double rang

Min. un arbre tous les 10 mètres, plantation
destinée à être recepée



1200€/ha/an

MC7 – Parcelle rivulaire

1500€/ha/an

MC8 – Bande rivulaire

Les espèces

Arbres

Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Erable plane (*Acer platanoides*)

Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)

Orme champêtre (*Ulmus minor*)

Saule blanc (*Salix alba*)

Saule fragile (*Salix fragilis*) et son hybride avec *S. alba* (*S. xrubens*)

Arbustes

Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*)

Cerisier à grappes (*Prunus padus*)

Noisetier (*Corylus avellana*)

Prunellier (*Prunus spinosa*)

Saule à oreillettes (*Salix aurita*)

Saule cendré (*Salix cinerea*)

Saule des vanniers (*Salix viminalis*)

Saule pourpre (*Salix purpurea*)

Saule à trois étamines (*Salix triandra*)

Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)

Sureau noir (*Sambucus nigra*)

Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Subvention à la plantation

MONTANTS FORFAITAIRES PRIS EN CHARGE PAR LA RÉGION WALLONNE

Plantations	Montants
Alignements d'arbres	6 € par arbre acheté en pépinière 2 € par bouture de saule
Vergers	25 € par arbre haute-tige d'une variété reconnue ou certifiée (voir liste)
Haies	5 € par mètre dans le cas d'une plantation mono rang 7 € par mètre dans le cas d'une plantation en deux rangs 9 € par mètre dans le cas d'une plantation en trois rangs et plus avec un maximum de 10 mètres de largeur.

Subvention x **1,5** si travaux réalisés par une entreprise spécialisée

(toutefois limité à 80% du montant total de la facture).

Attention, pas subventionnable si le projet de plantation constitutif d'une **mesure de compensation** ou **de réparation** imposée dans le cadre de la délivrance d'un **permis** ou de **toute autre décision émanant d'une autorité administrative ou judiciaire**.

Si j'implante des ligneux, est-ce que la parcelle sera admissible aux aides du 1^{er} pilier, vu qu'il n'y a pas d'activité agricole ?

Oui, les haies de moins de 10 mètres de large sont éligibles et reprises dans la surface admissible aux aides.

Si j'implante une MAEC MC8 avec cordon rivulaire, est-ce que la parcelle sera admissible aux aides du 1^{er} pilier ?

Oui, la présence d'une MC8 n'implique pas l'absence d'activité agricole, la haie requise dans cette MAEC (2 à 3 mètres de large) est comprise dans la superficie admissible de la bande (12 mètres de large).

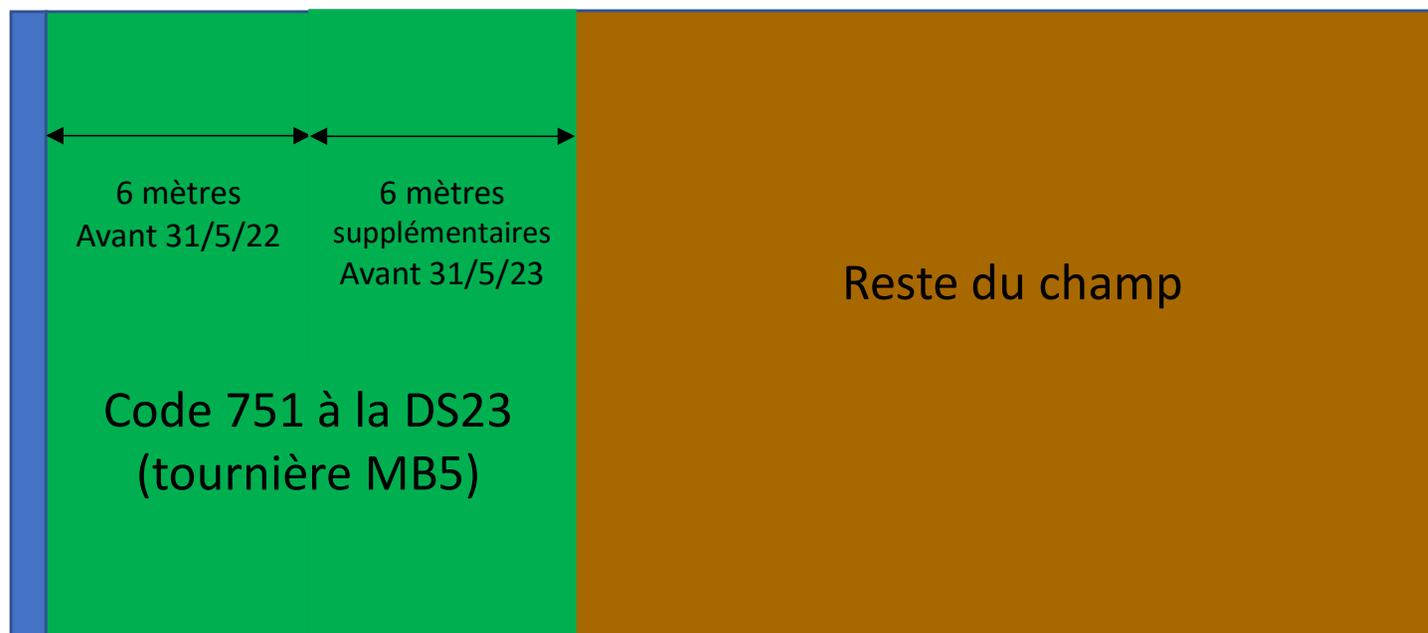
Peut-il y avoir une transformation d'engagement MB5 vers MC8 ?

Est-ce que la MC8 sera toujours avec cordon rivulaire ?

Oui, mais uniquement sur base d'un avis d'expert positif. Un engagement en MC8 nécessite la visite d'expertise d'un conseiller. C'est sur base du diagnostic de terrain que ce dernier pourra déterminer si une transformation est possible. La variante cordon rivulaire est l'engagement prévu.

L'échéance de la pré-demande étant passée, quelle solution reste-t-il?

- Si déjà engagé et augmentation <50% : pas besoin de pré-demande
- Mettre en place le couvert demandé par le cahier des charges (mélange tournière, par exemple) sur les 6 premiers mètres
- Déclarer à la DS22 en code « bord de cours d'eau »
- Remplir la pré-demande pour engagement en 2023
- Semer les 6 mètres complémentaires après récolte 2022 (soit septembre 2022, soit printemps 2023)
- Déclaration maec en 2023





***Merci pour votre
attention***



Contacts utiles



PROTECT'eau

Réglementation phyto et nitrate,
zones tampon

PROTECT'eau

081/72 89 92

info@protecteau.be

Coordonnées du conseiller en fonction de la commune : voir sur le site www.protecteau.be

Composition et installation des
couverts herbacés

Fourrages Mieux

G. Meniger (0472/76 51 56)

meniger@fourragesmieux.be

D. Knoden (0473 /53 64 95)

knoden@fourragesmieux.be

Composition et installation des
couverts ligneux

Natagriwal

0493/33.15.89

plantations@natagriwal.be

Valorisation des couverts en
MAEC

Natagriwal

Coordonnées du conseiller en fonction de la commune : voir sur le site www.natagriwal.be